

DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

PERSONNE MAJEURE (Validité 10 ans)

Attention, vous devez déposer votre demande de passeport en Mairie de Boulogne-sur-Mer, **uniquement sur rendez-vous :**

Du lundi au vendredi de 8 H 00 à 17 H 00, au 03/21/87/80/87

Tout retard ou dossier incomplet lors du dépôt de la demande fera l'objet d'un nouveau rendez-vous.

Présence obligatoire du demandeur au dépôt du dossier et au retrait du passeport.

Liste des pièces à fournir :

2 photos d'identité sur fond clair neutre et uni, de face, tête nue, non scannée (sans fantaisie dans les cheveux, sans sourire). Faites chez un photographe ou dans un photomaton format 35 x 45 mm – le fond blanc est interdit. **La prise de vue doit être inférieure à 6 mois.**

Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois avec filiation complète et mention marginale, à demander à la mairie de naissance, en cas de perte, vol ou de première demande. **(original)**

En cas de renouvellement, ancien passeport **(original + photocopie de la page avec la photo)**

Carte d'identité de l'intéressé **(original + photocopie)**

Le cas échéant la déclaration de vol établie dans un commissariat de police – la déclaration de perte est établie à la mairie au moment du dépôt de dossier de demande de passeport.

Si le demandeur est une femme mariée - veuve - divorcée, fournir le livret de famille **(original + photocopie de la page du mariage)**. En cas de décès de l'époux, fournir photocopie de la page du décès. Si vous souhaitez garder le nom d'épouse après divorce, fournir la copie du jugement l'autorisant.

Un justificatif de domicile au nom de l'intéressé, **seuls les justificatifs suivants de moins d'un an** seront acceptés : **avis d'imposition ou de non-imposition, attestation** assurance habitation, **facture** EDF, Gaz ou de téléphone. **(original + photocopie)**.

À défaut : 1 attestation d'hébergement plus la photocopie recto verso et l'original de la carte d'identité de la personne qui héberge, **plus un justificatif cité ci-dessus au nom de l'hébergeant.**

Si acquisition de la nationalité française, un certificat de nationalité française à demander au Tribunal d'Instance 166 rue Faidherbe à Boulogne-sur-Mer **(original + photocopie)** si première demande de passeport et sans être en possession d'une carte nationale d'identité.

Timbres fiscaux d'une valeur de 86€ (timbres à retirer à l'hôtel des finances, certains débitants de tabac ou dématérialisés sur internet)

En cas de tutelle - fournir le jugement + la carte d'identité du tuteur. **Présence obligatoire du tuteur.**

Nous vous invitons à télécharger le dossier CERFA afin de faciliter vos démarches en mairie : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1220> **et surtout le remplir en ligne**

Ou sur le site de pré-demande passeport dans ce cas attention il faut ouvrir un compte afin de pouvoir télécharger votre dossier : <https://www.service-public.fr/vosdroits/R42946>